

24.09.2007 - 07:41 Uhr

comparis.ch : hausse des primes maladie 2008 - Hausse des primes pratiquement inexistante

Zürich (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100003671> -

Pour tous les assurés, les primes de l'assurance de base obligatoire n'augmenteront en 2008 que de 0,9 %, précisément. C'est ce que révèle une analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet. Les familles peuvent se réjouir, les primes des enfants baisseront de 0,6 %. En 2008 Les adultes paieront donc 0,9 % de plus en moyenne et les jeunes adultes, 1,4 %. L'an prochain, beaucoup de primes seront encore plus basses que celles de cette année, ce qui est déjà presque sensationnel.

Zurich, le 24 septembre 2007 - Même si l'Office fédéral de la Santé Publique (UFSP) ne publiera les primes officielles que dans les jours qui viennent, il est déjà clair qu'il sera à peine question de hausse pour 2008. Selon comparis.ch, le comparateur sur internet, l'augmentation des primes d'assurance de base obligatoire ne sera que de 0,9 % précisément pour 2008, toutes tranches d'âge, franchises et modèles d'assurance confondus.

L'enquête de comparis.ch montre aussi qu'environ la moitié des assurés paieront l'an prochain des primes égales ou mêmes inférieures aux primes actuelles, à franchise et modèle d'assurance identiques. La base des calculs de comparis.ch est constituée par les primes provisoires de 98 % des assurés.

Les enfants coûteront moins cher

L'analyse par tranche d'âge effectuée par comparis.ch montre qu'aucune surprise désagréable ne se profile à l'horizon. En 2008, les adultes paieront seulement 0,9 % de plus que cette année, en moyenne. Même les jeunes adultes (19-25 ans) s'en tirent à bon compte : ils paieront en moyenne 1,4 % de plus. Les primes pour enfants baisseront, toujours en moyenne, de 0,6 % (cf. tableau 1). Pour le même niveau de franchise, toutes tranches d'âge confondues, les augmentations de primes oscilleront dans le cadre de la hausse moyenne.

Petits cantons - Augmentations plus fortes

L'analyse par canton montre que des écarts subsistent mais que la hausse ne sera toutefois pas sensiblement plus élevée dans un canton précis. La plus forte augmentation calculée par comparis.ch - rapportée au montant des primes - concernera le canton d'Obwald, canton relativement bon marché : + 2,8 %. Des hausses dépassant les 2 % sont aussi signalées dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint Gall, Uri, Schwyz, Soleure et Argovie. Les primes augmenteront entre 1 et 2 % dans les cantons de Berne, Lucerne, les Grisons, Appenzell Rhodes-Extérieures, Schaffhouse, Nidwald, Glaris et le Valais. La hausse sera pratiquement nulle - c'est-à-dire inférieure à 1 % en moyenne - dans les cantons de Bâle-Campagne, Zoug, Fribourg, du Tessin, de Thurgovie, Zurich, Bâle-Ville et Neuchâtel. Pas d'augmentation mais au contraire des

baisses annoncées dans le Jura, et pour les cantons de Vaud et de Genève, déjà fortement ponctionnés par le haut niveau des primes. A Genève, les primes baisseront en moyenne de 1,1 % (cf. tableau 2 des hausses par canton).

Des primes encore plus basses que celles de l'an dernier
"Cette hausse infime s'explique facilement" déclare Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. Elle est due à la faible hausse des dépenses de santé en 2006, inattendue, et à l'abaissement du niveau des réserves des caisses maladie. Et certes autant à imputer à l'abaissement du niveau des réserves imposé par Ordonnance du Conseil Fédéral que par le nivellement recherché des taux de réserves cantonaux des caisses.

Fait unique dans l'histoire de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), les primes les moins chères possibles l'an prochain seront plus basses que celles de cette année, et ce pour quatre assurés sur cinq. Ainsi, la prime qui est aujourd'hui la moins chère sera remplacée en 2008 par une prime encore moins chère, pour un adulte ayant la franchise légale à 300 CHF, dans 27 régions tarifaires sur 43 (cf. tableau 3). "Le sol se dérobe sous les pieds des assurés" estime Richard Eisler. "Dans beaucoup de localités, les modèles d'assurance alternatifs sont encore meilleur marché que l'ancienne prime la moins chère."

La prime la moins chère en valeur absolue des 43 régions tarifaires est une prime d'un modèle d'assurance alternatif comme les modèles médecin de famille, HMO, Telmed ou Light (base : adultes ayant la franchise de base à 300 CHF, couverture accident incluse).

"Malgré les bonnes nouvelles annoncées, faible hausse et même des baisses, la plupart de assurés paient des primes trop élevées. Il est prouvé que changer pour une caisse moins chère a un effet économique durable" ajoute Richard Eisler. "Les caisses proposant des primes bon marché restent bon marché, et les caisses chères restent chères".
L'analyse de comparis.ch de l'an dernier l'a prouvé. (1)

(1) Communiqué de presse du 29 août 2006 : "Changer une fois et en profiter pendant des années". Disponible sur : http://www.comparis.ch/comparis/press/communiqu.asp?ID=PR_Comm_Communique_060829

Contact:

Pour de plus amples informations
Richard Eisler
P.D.G.
Téléphone : 044 360 52 62
E-mail : media@comparis.ch
Internet : www.comparis.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100545446> abgerufen werden.